

**C.A.P. des secrétaires de documentation
compte-rendu de la réunion du
23 juin 2011**

Etaient présents : Pour l'administration : M. OBERLIS, président ; M. COVO, représentant la DGP ; M. D'ANCONA, représentant les DRAC ; Mme AVON, représentant le musée du Louvre ; M. SAINT-ESPRIT, représentant le C2RMF ; M. Arnaud PLANEILLE, Archives nationales ; Mme GADRAS chef du bureau des personnels de conservation, de documentation, de recherche et de l'enseignement ; Mme Sylvie PISANI, Bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire ; Mme CARADEC, gestionnaire du corps des secrétaires de documentation, secrétaire de séance.

Pour les représentants du personnel : Sylvie STRAPPINI, Sylvie TREILLE, Christophe UNGER, titulaires CGT ; Djamella BERRI, Véronique DIGNAC, suppléantes CGT ; Marielle DORIDAT-MOREL,, Anne-Gabrielle DURAND, titulaires CFDT ; Sophie LOPPINET-MEO, titulaire SUD.
Secrétaire adjointe de séance : CGT.

1- Approbation du PV de la réunion du 17 décembre 2010.

Le PV est approuvé sous réserve des modifications apportées par les secrétaires de séance.

Les membres de la CAP déplorent la transmission tardive du PV pour relecture (avant veille de la CAP). Le président indique que les prochains PV seraient adressés pour relecture dans un délai maximum de 3 mois après la tenue de la CAP.

2 -Mutations, détachements

Changement d'affectation :

- Mme Carole NICOLAS (DGCA) pour le Musée de Cluny, fonds photographique.

Un poste au Musée du Louvre a fait l'objet d'une candidature d'un agent du corps non retenue par la direction d'accueil qui a préféré pourvoir ce poste par un détachement externe. Les représentants du personnel ont regretté que ne soit pas privilégié une mobilité au sein du corps des secrétaires de documentation.

Demandes de mutation :

- Mme Fabienne GROLIERE (Domaine de Compiègne) pour la DG Patrimoines, département de la communication.
- Mme Béatrice MOUROUGAYA (AD Landes) pour les AD du Tarn-et-Garonne

Concernant le poste aux AD du Rhône, deux candidatures ont été soumises aux membres de la CAP. Compte-tenu de la situation personnelle d'une des deux candidates et des avis défavorables émis par les services d'origine, sur proposition du président, ces deux candidatures ont recueilli un avis favorable de principe de la CAP. Un réexamen des avis des services d'origine et du service d'accueil sera demandé par l'administration afin de pourvoir ce poste.

Accueils en détachement :

- Mme Sophie PICOT-BOCQUILLON (assistante qualifiée de conservation du patrimoine) pour le Musée du Louvre, département des sculptures, section Histoire du Louvre.
- Mme Muriel CHARPENTIER-LEROY (secrétaire administrative DRAC Poitou-Charentes) dans le corps des secrétaires de documentation sans changement d'affectation.

Un poste vacant au CNAP (gestion des acquisitions photo et image animée), n'a pas été pourvu en raison de l'avis défavorable de la direction d'accueil. Les représentants du personnel ont fait part de leur étonnement du choix de l'établissement, de préférer laisser vacant un poste au lieu de le pourvoir.

A cette CAP, sur l'ensemble des mouvements souhaités par les agents, 4 émanaient de personnes issues du dernier concours et titularisées récemment. Le président a rappelé, dans le cadre du bon fonctionnement des services et de la continuité du service public, la coutume des 2 ans minimum sur un même poste avant tout mouvement.

3 Demandes d'intégration

4 agents ont reçu un avis favorable. Il s'agit de :

- Mme Sylvie BOUHIER (DRAC Haute-Normandie)
- Mme Joëlle CRETIN (C2RMF)
- M Eric LANDGRAF (AN Paris)
- Mme Béatrice MOUROUGAYA (AD Landes)

Pour deux des agents, l'intégration interviendra aux 2 ans effectifs à compter de leur date de détachement.

4 Validation de la campagne d'entretien professionnel 2010

Rappel des conditions d'attribution : 90% des agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel, sauf ceux ayant atteint le dernier échelon de leur grade ou rangés dans un échelon irréductible (jusqu'au 5^e échelon de la classe normale).

240 agents ont bénéficié d'un entretien professionnel.

38 agents sont au dernier échelon de leur grade.

3 sont dans un échelon irréductible.

La réduction d'ancienneté n'a pas été demandée pour 1 agent.

49 fiches d'évaluation n'ont pas été renvoyées au service gestionnaire à la date de la CAP

181,8 mois étaient à répartir au titre de 2010 + 2 mois (reliquat de l'année précédente).

149 agents ont bénéficié d'une réduction d'ancienneté au titre de 2010.

Il restera donc 34,8 mois à répartir au fur et à mesure du retour des fiches manquantes, un bilan sera proposé à la prochaine CAP.

Les représentants du personnel soulignent, une nouvelle fois, que beaucoup de feuilles d'évaluation sont manquantes au moment de la CAP. Le président s'engage à rappeler aux services retardataires leurs obligations réglementaires dans le cadre de la campagne d'entretien professionnel.

5 validation des résultats de l'examen professionnel pour la promotion au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle au titre de l'année 2011

Félicitations à :

- M Eric LANDGRAF
- M Joël MAÎTRE-D'HÔTEL
- Mme Odile STUBLIER

Les représentants du personnel se font l'écho de leurs collègues et déplorent que seuls 3 agents aient été reçus alors que 4 postes étaient annoncés. L'administration a fait lecture du compte-rendu du jury. Pour information, 3 ex æquo sur le 4^e poste n'ont pu être départagés par ce jury dont la décision reste souveraine.

Les représentants du personnel font remarquer que la décision du jury est d'autant plus dommageable pour les agents concernés : car cet examen professionnel était le dernier où les agents de classe normale pouvaient se présenter pour accéder à la classe exceptionnelle (réforme de la catégorie B).

Le président informe la CAP de la possibilité réglementaire de reporter ce poste non pourvu lors de la prochaine promotion au choix au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle et de prendre en compte dans les éléments de discussion les résultats de cet examen.

6 Promotion au choix dans le corps des secrétaires de documentation au titre de l'année 2011

4664 ayants droit pour 2 postes budgétaires !

Les conditions pour être promu sont : 9 ans de service public dont 5 ans au moins de service effectif au Ministère de la culture (adjoints administratifs, adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage, adjoints techniques des administrations de l'Etat). Pour les représentants du personnel, les critères principaux sont : les fonctions de documentation exercées, l'âge et l'ancienneté dans la Fonction publique.

Félicitations à :

- Mme Marie-Laure CHAGNY (ENSA Lyon)
- Mme Brigitte LARROUMEC (DRAC PACA)

Les représentants du personnel déplorent l'insignifiance du nombre de postes budgétés au regard du nombre d'agents exerçant des tâches documentaires dans l'ensemble des services et établissements du ministère de la culture qui de ce fait rend difficiles et forcément injustes les choix qu'ils sont amenés à faire.

7 Questions diverses

A Demande de révision de l'entretien d'évaluation d'un agent

Le président indique que le rôle d'une CAP n'est pas de se substituer aux évaluateurs mais se doit de relever les incohérences, les oublis et de se poser les questions sur le respect de la procédure d'évaluation de l'agent.

La CAP rejette la demande de l'agent à l'exception de l'avis sur la promotion de corps, indique qu'un nouvel entretien doit avoir lieu avec le responsable hiérarchique (N+2) et qu'une nouvelle rédaction de la page 5 devra être signée par les 2 parties.

B Concours 2011

12 postes prévus (inscription octobre 2011, épreuves décembre 2011, recrutement mars 2012).

C Projet de fusion de corps

La dernière proposition du ministère de la Fonction publique serait une fusion intra ministérielle entre les secrétaires de documentation et les techniciens de recherche.

D Conventions de mise à disposition des agents du MCC dans les Archives départementales

Un bilan fait état de la transmission aux 101 départements concernés, 74 conventions ont été retournées signées

E Situation des agents du ministère de l'écologie (anciennement équipement) affectés dans les écoles d'architecture

Une partie des représentants du personnel ayant relayé l'inquiétude de certains de ces agents. Le président indique que les 250 agents concernés ont reçu individuellement un courrier leur indiquant la possibilité d'intégrer directement ou d'être détaché dans un corps du ministère de la culture mais qu'ils restent totalement libres de ne pas opérer ce choix. Depuis le 1^{er} janvier 2011, ces agents sont directement rémunérés par le ministère de la culture et sont en position normale d'activité (même affectation, mêmes missions, même rémunération).

Vos élu(e)s CGT

Classe normale : Christophe Unger (BNF) 01 53 79 49 01 christophe.unger@bnf.fr
Djamella Berri (Louvre) : 01 40 20 84 44 djamella.berri@louvre.fr

Classe supérieure : Sylvie Treille (SBADG) 01 40 15 35 72 sylvie.treille@culture.gouv.fr
Véronique Dignac (LRMH) 01 60 37 77 80 veronique.dignac@culture.gouv.fr

Classe exceptionnelle : Sylvie Strappini (E.A Bordeaux) 05 57 35 11 22 Sylvie.strappini@bordeaux.archi.fr
Geneviève Ponge (Musée du Louvre) : 01 40 20 68 11 genevieve.ponge@louvre.fr